

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LASGRAÏSSES étant assemblé en session ordinaire, à la Salle de Ferrières, après convocation légale, sous la présidence de M. ASSIÉ Alain, Maire.

Étaient présents : Alain ASSIÉ, William VERGNES, Saadia OUMOUZOUNE, Alain REILLES, Patricia MAUREL, Nathalie BARDOU, Guillaume DOUZIECH, Stéphanie TABOURIN-CABANES, Florian GUIBBAUD, Christel DELPAS, Ito BALAHY, Laurent RICHARD, Christine TROUCHE-VIGUIER.

Absents excusés et non représentés : Fanny GERBET.

Absent excusé et représenté : Vincent PAKULA, par William VERGNES.

Secrétaire de séance : Stéphanie TABOURIN-CABANES.

Date de la Convocation le 16 avril 2026 - Date d'Affichage : le 16 avril 2026

Nombre de Conseillers :	15	Abstentions :	0
Présents :	13	Vote pour :	14
Votants :	14	Vote contre :	0
Quorum :	7		

FINANCES – VOTE DES BUDGETS 2026

Après avoir entendu le rapport général de présentation des budgets primitifs de l'exercice 2026 de la Commune, exposé par Monsieur VERGNES William, Adjoint aux Finances de la commune :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de voter les budgets de la commune avant le 30 avril,

DELIBERE ET DECIDE :

- **L'ADOPTION** des budgets primitifs de la Commune (Budget Communal et Budget Photovoltaïque pour l'année 2026 ;
- **LES DIFFERENTS BUDGETS** s'équilibrant comme suit, voir les tableaux ci-dessous :

Fait à LASGRAÏSSES, le 23 avril 2026

Certifié conforme au registre.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

de sa transmission en Préfecture le : 27/04/2026

de sa publication / de sa notification le : 27/04/2026

Le Maire,
Alain ASSIÉ



La Secrétaire de Séance,
Stéphanie TABOURIN-CABANES



.../...

BUDGET COMMUNAL

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			
		II	
		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	212 542,26	365 690,80
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	4 486,19	35 638,16
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		174 100,61	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	391 128,96	391 128,96
		+	+
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget	439 730,69	376 403,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Resultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	63 327,69
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	439 730,69	439 730,69
		=	=
	TOTAL DU BUDGET (4)	830 869,64	830 869,64

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	15 981,38	7 200,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 8 781,38
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		15 981,38	15 981,38
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		15 981,38	15 981,38

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercice);

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constituées par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement